

Procès-verbal Conseil d'établissement École Chabot et de l'Oasis

Réunion virtuelle sur TEAMS du 28 septembre 2021, 18h30

Étaient présents :

Mesdames Manon Grenier, parent
 Claudine Trudel, parent
 Karine Gagné, service de garde
 Sara Germain, service de garde
 Lucie Lizotte, parent
 Sonia Savoie, enseignante
 Catherine Savoie, parent
 Chantale Laliberté, enseignante
 Manon Plante, enseignante
 Marie-Josée Sasseville, enseignante

Messieurs Éric Desaulniers, parent
 Dominic Beaulieu, parent
 Louis-Philippe Côté, directeur adjoint
 Bastien Gauthier, directeur
 Sonia Tremblay, parent

Étaient absents :

1. Ouverture de la séance

Monsieur Gauthier souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée.

2. Vérification du quorum

Le quorum est respecté.

CÉ-21/22-01

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par M. Desaulniers sans ajout.

Proposition adoptée à l'unanimité

CÉ-21/22-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Il n'y a pas de modification apportée au document.

Il est proposé par madame Gagné d'adopter le procès-verbal du 16 juin 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité

	<p>Il est proposé par madame Grenier d'adopter les règles de régie interne 2021-2022.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité</p>
	<p>11. Rôles et fonctions du CÉ, sujets abordés et définitions</p> <p>La direction présente des documents d'informations dans le but de faciliter la compréhension de tous sur le conseil d'établissement.</p>
	<p>12. Formation des nouveaux membres</p> <p>La direction a fait parvenir à tous les documents d'information du MEES (version 2021) en lien avec le fonctionnement du conseil d'établissement. Pour les nouveaux membres, cela s'avérera un outil pratique pour mieux comprendre les divers éléments du conseil d'établissement. Elle ajoute qu'il n'y a pas encore de directive sur un plan de formation officiel (l'an dernier il y avait des thématiques à voir à chaque CÉ), mais que s'il y a des développements elle avisera les gens.</p>
	<p>13. Rapport annuel 2020-2021 (art. 82)</p> <p>Une copie a été remise à chacun des membres. Il est déjà disponible sur le site internet de l'école.</p>
	<p>14. Coûts chargés aux parents 2021-2022</p> <p>Le tout est conforme à ce qui avait été approuvé le 16 juin dernier. La facturation est en cours d'élaboration et le tout parviendra aux gens avant la fin octobre. La direction mentionne que les coûts devront être revus avec une légère hausse en raison de l'augmentation des prix de nombreux effets scolaires. Le tout sera rediscuté en mai.</p>
CE-21/22-05	<p>15. Budget du conseil d'établissement 2021-2022</p> <p>Un budget de 250 \$ est réservé pour les activités du conseil d'établissement. Cet argent sert à pallier aux dépenses encourues lors des rencontres (eau, collation, papier, frais de gardiennage et activités spéciales).</p> <p>Il est proposé par madame Lizotte d'adopter le montant fixé pour le budget du conseil d'établissement.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité</p>
CE-21/22-06	<p>16. Sorties éducatives et activités (art. 87)</p> <p>Monsieur Gauthier mentionne que les sorties à l'extérieur de l'école sont permises pour le moment. Il est aussi possible de faire venir des organismes à l'école. Tous les organismes doivent être dans le bottin culturel du MEES. Il est à noter que le transport peut accueillir les jeunes selon les capacités maximales (48 personnes).</p> <p>La direction rappelle que le coût maximal pouvant être demandé aux parents a été fixé à 50\$ (ceci est conforme au règlement sur les frais chargés aux parents).</p> <p>La direction précise que le MEES accorde un montant d'environ 30\$/élève pour des activités <u>culturelles</u> à l'école ou à l'extérieur et qui seront donc gratuites (ex. : musée, théâtre, comédien à l'école, etc.). Cependant, ces activités devront se retrouver dans le répertoire du ministère qui indique les personnes ou les endroits accrédités. La direction précise que les événements qui</p>

20. Première communication et bulletins

La direction informe les parents que la première communication sera disponible sur «mozaik» au plus tard le 19 novembre. Le premier bulletin sera disponible au plus tard le 28 janvier.

CÉ-21/22-09

21. Activités dérogatoires

La direction informe les parents que les 2 activités qui dérogeront à la politique alimentaire seront Noël et fin d'année pour les deux bâtiments.

Cependant, dans le contexte sanitaire actuel, les activités se dérouleront dans les classes jusqu'à nouvel ordre.

Il est proposé par M. Desaulniers d'approuver les activités dérogatoires.

Proposition approuvée à l'unanimité

22. Projet éducatif

La direction mentionne que les 2 équipes travaillent à l'ajustement des moyens (certains doivent être revus en fonction de la pandémie) et la mise en place qui permettront d'atteindre nos objectifs. Une fois qu'ils seront déterminés, une présentation sera faite au conseil. Elle ajoute qu'une reddition devra être faite sur les objectifs quantitatifs (taux de réussite, écart garçon-fille, etc.) d'ici la fin décembre. Une présentation sera faite aux membres avant la publication.

La direction ajoute qu'il y aura un point d'information concernant l'évolution de ce dossier lors de plusieurs séances du conseil.

23. Information de la présidence

Aucune information.

24. Information du représentant du comité de parents

Aucune information.

25. Information de la direction

- Activités parascolaires :
 - a) Volet intraécole : elles ont débuté.
 - b) Volet interécole : la LIG, une reprise des activités est envisagée en janvier (hockey cosom, soccer, basketball, etc.).
 - c) Ligue hockey et football : pratique à l'automne.
- La prochaine pédagogique sera le vendredi 22 octobre.
- Le guichet unique pour l'inscription au secondaire sera disponible le 4 octobre et se poursuivra jusqu'au 1^{er} novembre. Les enseignants de 6^e année visitent le site avec les élèves et donnent des informations sur le passage primaire-secondaire.
- Programme PP 22-23 : M. Côté mentionne qu'une séance d'information se tiendra le 20 octobre prochain (si la santé publique le permet, le tout se fera en présence des parents). Les activités de sélection se feront en décembre et un arrimage se fera avec Mgr Robert.